



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 16 juillet 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 8 juillet 2026

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absent et excusé : ///

No.: 06/2026-7

Taxes communales : Piscine - modification de tarifs existants et adoption de nouvelles taxes

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Rappelant sa délibération n° 06/2006-3 du 27 octobre 2006, relative à la location de la piscine communale approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 7 juin 2007 (réf. : 4.0042 (5293)) ;

Considérant la nécessité d'adapter le montant de certaines taxes et d'en ajouter de nouvelles ;

Vu l'article budgétaire 2/823/706090/99001 libellé « *Droits d'entrée et locations de la piscine* » ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

- de fixer les tarifs comme suit :

Dénomination	Unité	Tarif
Location piscine sans surveillance	par heure	125,00 €
Location piscine avec surveillance	par heure	200,00 €

- d'abroger les tarifs ayant fait l'objet de décisions antérieures à la présente sauf pour le cas où l'autorité supérieure compétente refuserait l'approbation intégrale ou en partie de la présente, auquel cas les décisions antérieures restent acquises et d'application jusqu'à décision contraire du conseil communal.

- prie l'autorité supérieure compétente d'approuver la présente décision.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 5 août 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal